

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille  
Siège :  
Métropole Européenne de Lille  
1 rue du Ballon  
59034 LILLE cedex

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 10 février 2017

Délibération n° 05-2017

### **Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT MIXTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME DE LILLE METROPOLE**

Le vendredi dix février deux mille dix-sept à quatorze heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **Étaient présents :**

##### **Titulaires : 39**

*D. Baert, S. Baly, P. Barret, M. Borrewater, N. Bourghelle-Kos, A. Cambien, P. Canesse, D. Castelain, R. Cauche, J. Crespel, L. Daleux, MP. Daubresse, B. Debreu, B. Delaby, J. Delebarre, JL. Detavernier, P. Dubois, AL. Dubois, J. Ducrocq, B. Dumortier, M. Dupont, L. Foutry, P. Geenens, C. Gras, B. Haesebroeck, D. Janssens, N. Lebas, A. Leclercq, G. Marlier, JG. Masson, E. Momont, L. Monnet, R. Mulliez, E. Oyez, D. Ponchaux, R. Rolland, JC. Sarazin, M. Tonnerre-Desmet, D. Wibaux*

##### **Suppléants : 13**

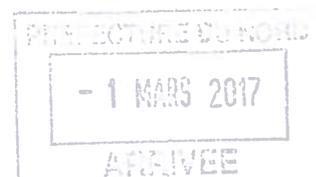
*A. Bernard, C. Bouchart, D. Bourel, A. Dusausoy, R. Gabrelle, D. Hayart, P. Holvoote, C. Krieger, C. Pacaux, MA. Pick, F. Pradalier, C. Sartiaux, MC. Staniec-Wavrant*

**Secrétaire de séance :** Grégory Marlier

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le :** 03 février 2017

**Nombre de délégués en exercice :** 60

**Délibérations publiées le :** - 1 MARS 2017



# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Le Syndicat mixte a adhéré à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole par délibération du 2 février 2001. Cette adhésion permet un suivi permanent des travaux menés au sein de l'Agence qui concernent des problématiques importantes pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT), son suivi et sa mise en œuvre.

Les statuts de l'Agence prévoient la désignation de trois représentants du Syndicat à l'Assemblée générale dont deux siégeant au Conseil d'Administration de l'Agence.

Aux termes de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Syndicat Mixte au Conseil d'Administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme sont désignés au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Comité syndical désigne :

- deux représentants au Conseil d'Administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme et à l'Assemblée Générale :
  - > Monsieur Luc FOUTRY, Vice-président du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole, représentant la Communauté de communes Pévèle Carembault ;
  - > Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Délégué titulaire du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole, représentant la Communauté de communes Pévèle Carembault ;
- un représentant à l'Assemblée Générale : Monsieur Pierre Dubar, délégué suppléant du Syndicat mixte du SCOT de Lille métropole représentant la Communauté de communes de la Haute Deûle.

**Adopté à l'unanimité**



**Damien CASTELAIN**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole

